

## Article

---

« Sports et activités physiques : modes d'aliénation et pratiques émancipatoires »

Suzanne Laberge

*Sociologie et sociétés*, vol. 27, n° 1, 1995, p. 53-74.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001398ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

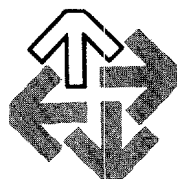
Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [erudit@umontreal.ca](mailto:erudit@umontreal.ca)

## Sports et activités physiques : modes d'aliénation et pratiques émancipatoires



SUZANNE LABERGE

---

La réédition récente (1993) de *Sociologie politique du sport*, que Jean-Marie Brohm avait écrit en 1976 et qui constituait une des premières théorisations critiques<sup>1</sup> du sport, témoigne, en quelque sorte, de l'actualité et de la valeur heuristique de l'analyse d'inspiration marxiste que certains jugeaient pourtant « datée ». Une des idées centrales de la thèse défendue par Brohm et son équipe de la revue *Quel Corps ?* est à l'effet qu'il existe une « homologie structurelle » entre le sport et le capitalisme. Le sport y est conçu comme un ensemble de pratiques corporelles institutionnalisées, mis en place par les groupes dominants, en vue d'exercer le contrôle social et de contribuer au maintien de l'aliénation capitaliste ; le sport constitue en outre une représentation symbolique des rapports de production capitaliste. L'évolution qu'a connue l'institution sportive depuis les années 70, particulièrement sa subordination de plus en plus grande à la commandite et son assujettissement à la rationalisation scientifique via les sciences de la performance (v.g. physiologie de l'exercice, biomécanique, neurocinétique, apprentissage moteur), est venue conforter certains arguments de la « théorie critique radicale » du sport. Ainsi la progression du phénomène du dopage en vue de l'amélioration des performances a été perçue comme une confirmation du processus d'aliénation à l'œuvre dans la pratique sportive, de même que de son corollaire : la réification corporelle. Dans une analyse récente des théories critiques du sport dans la modernité, Gruneau (1993, p. 94) estime que l'éclairage apporté par la critique d'inspiration marxiste sur la sociologie politique du corps, du spectacle sportif et de la culture de consommation anticipait quelques-uns des éléments mis de l'avant par les théorisations contemporaines sur les idéologies de la

---

1. Cet ouvrage fondateur (en fait la publication anticipée de sa thèse d'État défendue en 1977) avait été précédé par d'autres articles exposant les premières formulations de sa réflexion, notamment « Sociologie politique du sport » (*Partisans*, n°28, Avril 1966), « Sport, culture et répression » (*Partisans*, n°43, juillet 1968, Maspero 1972, 1976) et « Vingt thèses sur le sport » et « Treize thèses sur le sport » publiées dans la revue *Quel Corps ?* (n° 1, avril-mai 1975) que Brohm venait de mettre sur pied avec des collègues de même allégeance théorique et politique. Durant cette même période, paraissaient en Allemagne les travaux de Bero RIGAUER ([1969] 1981) et de Gerhard VINNAI ([1970] 1973) qui appliquaient au sport le schème conceptuel marxiste de l'école de Francfort. Aux États-Unis, Alan INGHAM (1975) initiait le courant critique en sociologie du sport avec une analyse de la « rationalisation » du sport faisant appel aux idées de Marcuse et de Weber. Au Canada, c'est à ROB BEAMISH (1981a, 1981b, 1982) que nous devons les analyses proprement marxistes du travail sportif.

modernité et sur l'existence d'une condition « post-moderne » (v.g. Baudrillard, 1988 ; Conner, 1989 ; Harvey, 1989).

Toutefois, la diversité croissante des sports et des activités physiques et la transformation de leur signification via leur contextualisation au sein d'autres pratiques sociales (v.g. pratiques de loisir-détente, de « conditionnement physique », de plein air, de tourisme sportif, etc.), de même que la pénétration de différents mouvements sociaux (féminisme, mouvement écologique, etc.) dans la sphère des sports et des activités physiques, ont fait apparaître les limites de la critique radicale. Ces limites tenaient particulièrement à sa conception à la fois essentialiste et totalitaire du champ sportif. D'une part, un des fondements de la critique d'inspiration marxiste est à l'effet que « le sport est dans son essence bourgeois » (Brohm, 1975, pp. 216 et suiv. ; Laguillaumie, 1976, p. 40 et suiv.). Or, à l'évidence, plusieurs pratiques sportives ne peuvent être actuellement associées, symboliquement ou statistiquement, à la « classe bourgeoise », (v.g. le cyclisme en France, la boxe et le basket-ball en Amérique du Nord, le soccer en Amérique du Sud). L'approche essentialiste passe ainsi sous silence l'appropriation de certaines pratiques sportives par des groupes dominés. La réalité contemporaine fait davantage appel à une perspective relativiste et socio-historiquement contextualisée des sports qu'à une option essentialiste. D'autre part, la critique radicale propose une vision totalitaire du sport, en ce sens que l'on ne lui attribue qu'un rôle de manipulation des masses en vue de la reproduction de l'ordre social capitaliste (et socialiste bureaucratique). Cette conception du rôle social du sport suppose que l'on considère les agents sociaux comme des « dupés passifs », incapables de résister au contrôle et d'imprimer au sport une spécificité culturelle. Or, les analyses socio-historiques du sport au 20<sup>e</sup> siècle (voir les excellents travaux de Clément, Defrance et Pociello (1994) pour la France, de Hargreaves (1986) pour l'Angleterre et de Gruneau (1983) pour le Canada) montrent au contraire que le champ des sports et des activités physiques est un espace social marqué par les oppositions et les controverses, et que certains groupes, à diverses périodes, l'ont investi et transformé dans un but émancipatoire ou de contestation.

Pour pallier aux limites de la critique radicale tout en conservant les acquis issus de la tradition marxiste, on a dû développer une nouvelle théorisation des rapports entre sports, pouvoir et culture. J.A. Hargreaves (1982), J.E. Hargreaves (1986, 1992) et Gruneau (1983, 1988) en ont fourni les premiers jalons. Leur perspective s'inspire des travaux publiés par le *Center for Contemporary Cultural Studies* (CCCS) de l'université de Birmingham, en particulier ceux de Raymond Williams (1977) et de Stuart Hall (1980a). Ce centre a été à l'origine du courant de pensée appelé *Cultural Studies*, lequel a exercé (et exerce encore) une influence importante dans le champ des études sur la culture<sup>2</sup>. La compréhension du sport inspirée par les *Cultural Studies* visait à restaurer la dimension dialectique et historique qui avait été au cœur de la théorie de Marx. Les sports (le pluriel exprime une rupture avec la vision unitaire et globale) vont alors être considérés comme des *pratiques culturelles* ayant un rôle actif dans les processus par lesquels les formations sociales se reproduisent et se transforment. Cet article s'inscrit dans cette perspective<sup>3</sup>.

2. Il s'avère pratiquement impossible, et même contraire à la position des auteurs qui s'en réclament, de définir les *Cultural Studies*. L'histoire du CCCS révèle une dialectique de convergences et de dépassements de diverses approches allant de l'humanisme littéraire au culturalisme, au structuralisme, au marxisme, et connaissant un virage marqué sous l'influence des travaux de Gramsci. Dans un récent recueil de textes intitulé *Cultural Studies*, NELSON, TREICHLER et GROSSBERG en arrivent à la définition suivante : « an interdisciplinary, transdisciplinary, and sometimes counter-disciplinary field that operates in the tension between its tendencies to embrace both a broad, anthropological and a more narrowly humanistic conception of culture. » (1992, p. 4). GROSSBERG, cité par DENZIN (1991, p. 35), distingue pour sa part cinq pôles théoriques : l'humanisme littéraire, la sociologie dialectique, la théorie de la résistance, la théorie conjoncturelle et la théorie conjoncturelle postmoderne.

3. Nous tenons à remercier les évaluateurs pour leurs suggestions et commentaires constructifs.

Nous nous proposons d'explorer en quoi les sports et les activités physiques<sup>4</sup> participent à deux des processus impliqués dans la reproduction et la transformation d'un ordre social existant, soit le processus d'aliénation (axé vers la reproduction) et le processus d'émancipation (axé vers la transformation). Notre but n'est pas d'en faire une analyse approfondie et exhaustive mais de donner un aperçu de la pluralité de leurs modes d'actualisation.

Dans un premier temps, après avoir évoqué la tradition du concept d'aliénation, nous considérerons trois différents modes d'actualisation du processus d'aliénation dans le champ des activités physiques et sportives. Il s'agit de l'aliénation induite par le sport de compétition, de la réification corporelle induite par l'évaluation de la condition physique et de la « fausse conscience » ou idéologie de « la santé par la pratique d'activités physiques ». La seconde section sera consacrée au processus d'émancipation. Après un bref aperçu théorique du concept d'émancipation, nous traiterons de quelques pratiques orientées vers la transformation de la culture sportive dominante et de l'ordre social existant. Nous nous pencherons d'abord sur une pratique sportive « contre hégémonique », soit l'inter-crosse, récemment développée au Québec et dont la structure, les valeurs et les significations témoignent d'une opposition au modèle sportif dominant. Nous aborderons ensuite le mouvement de démocratisation du sport (le *Sport pour Tous*), puis le phénomène d'affirmation identitaire des gais et lesbiennes à travers les *Gay Games*.

Avant d'amorcer notre exploration, il importe de préciser les points de référence théoriques inspirés des *Cultural Studies* sur lesquels s'appuie notre compréhension des sports et des activités physiques. Nous les résumons comme suit.

- Les sports et les activités physiques ne forment pas un système clos. Tout en ayant une dynamique interne propre à leur champ, leur mode de reproduction et leur dynamique de transformation sont influencés par leurs relations (articulations) avec les autres champs de pratiques sociales.
- En raison de leurs propriétés métaphoriques et symboliques, les sports et les activités physiques sont des éléments constitutifs de la culture, la culture étant définie ici selon les termes de S. Hall, soit « à la fois les significations et les valeurs qui émanent de différents groupes et classes sociales, sur la base de leurs conditions et relations historiques, et à travers lesquelles ils « composent » et réagissent à leurs conditions d'existence, et les traditions et les pratiques à travers lesquelles ces « compréhensions » sont exprimées et dans lesquelles elles s'incarnent »<sup>5</sup> (1980b, p. 63).
- Les sports et les activités physiques constituent un espace culturel où les valeurs et représentations des groupes dominants, des groupes d'opposition et des groupes dominés se rencontrent, donnant lieu à des luttes, à des alliances et à des compromis et ce, en vue de préserver et d'accroître leur pouvoir d'influence respectif sur le façonnement de l'expérience individuelle et collective et la construction des rapports sociaux.

---

4. La définition du sport est un enjeu de luttes entre des courants idéologiques qui opposent diverses factions des éducateurs physiques, des entraîneurs sportifs, des kinésiologues, des « pleinairistes », de même que des représentants gouvernementaux chargés de la gestion du sport. En outre, d'un point de vue linguistique, le champ sémantique du terme « sport » est plus englobant en anglais qu'en français. En France, l'expression « activités physiques et sportives » a été construite pour marquer la distinction entre d'une part les sports pratiqués dans un contexte organisé et régi par des associations sportives, et d'autre part les activités physiques pratiquées en dehors de ce contexte, le plus souvent à des fins autres que l'identification d'un gagnant (par exemple le conditionnement physique, la randonnée pédestre, l'escalade, etc.). Par souci de clarté, le terme *sport* sera utilisé dans ce texte selon la définition proposée récemment par l'Office de la langue française : « *Activité physique qui fait appel à des habiletés techniques, nécessite un équipement et des installations spécifiques, qui est régie par des organismes officiels et s'exerce sous la forme de compétitions sportives* » (LÉTOURNEAU 1994, p. 19). Le terme *activité physique* quant à lui renverra aux pratiques n'appartenant pas au champ sémantique du terme sport.

5. « It defines "culture" as both the meanings and values which arise amongst distinctive social groups and classes, on the basis of their given historical conditions and relationships, through which they "handle" and respond to the conditions of existence; and as the lived traditions and practices through which those "understandings" are expressed and in which they are embodied". C'est l'auteur qui souligne.

• Les sports et les activités physiques construisent les conditions sociales de possibilités de la mise en œuvre de processus d'aliénation et d'émancipation. Ces processus ne sont pas universels. Le processus d'aliénation ne s'actualise pas systématiquement chez tous les individus participant au système sportif ou s'adonnant à des activités physiques. Quant au pouvoir émancipatoire des activités physiques et sportives, il est le plus souvent propre à un contexte socio-historique particulier. Également, ces processus ne sont pas définitifs ou inéluctables. Ainsi, le processus d'aliénation peut être rompu par la prise de conscience du fait que ces pratiques sont des construits sociaux arbitraires; cette prise de conscience peut engendrer diverses formes de résistance ou de réappropriation<sup>6</sup>. Le processus émancipatoire, pour sa part, peut être « récupéré » par la culture dominante (i.e. celle des groupes dominants) et perdre ainsi sa capacité de transformation sociale. Le champ des sports et des activités physiques constitue ainsi un terrain de confrontation ou de lutte entre divers groupes sociaux, les uns cherchant à l'utiliser pour maintenir l'ordre social dominant, les autres cherchant à l'utiliser pour transformer la structure des rapports sociaux existants. Si bien que l'aliénation à l'œuvre dans les sports et les activités physiques suscite contestation et opposition chez divers groupes sociaux engagés dans des rapports d'opposition avec les groupes dominants ; et que les pratiques émancipatoires développées par certains groupes sociaux sont discréditées ou « récupérées » par les groupes dominants et ceux qui adhèrent à l'idéologie dominante.

## 1. SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES EN TANT QUE MODES D'ALIÉNATION

### AU SUJET DU CONCEPT D'ALIÉNATION

Utilisé dans plusieurs disciplines et selon des perspectives différentes, le concept d'aliénation possède une histoire aux ramifications complexes. Un bref aperçu des principales bifurcations s'avère dès lors nécessaire. Initialement employée dans le domaine juridique, l'aliénation désigne la vente ou la cession d'un bien à une autre personne. J. J. Rousseau lui donna la première extension sociale et politique. Dans *Le Contrat social*, l'aliénation renvoie à la cession des droits de chaque individu au profit de la collectivité ; c'est la condition nécessaire pour que le citoyen soit intégré au corps social. L'aliénation comporte alors une connotation positive car elle est porteuse de la croyance selon laquelle quelque chose est gagné en échange de ce qui est perdu ; quelque chose est construit grâce à ce qui est dissous. Hegel reprit le terme dans *La phénoménologie de l'esprit* pour en faire une notion capitale de sa philosophie. De façon très schématique, on pourrait dire que l'aliénation y désigne dans un premier temps le malheur de la conscience séparée d'elle-même, étrangère à elle-même, pour décrire ensuite le mouvement de « devenir autre », c'est-à-dire de se construire un soi. Avec Marx, l'aliénation couvre le champ entier de l'expérience humaine (conception anthropologique tributaire de sa lecture de Feuerbach), mais trouve ses fondements dans les rapports de production économique<sup>7</sup>. Sa « théorie » de l'aliénation est essentiellement construite dans le but de faire l'analyse critique de la société créée par le système capitaliste. Pour Marx, les rapports de production capitaliste sont régis par une « logique » qui conduit inexorablement à l'aliénation du travailleur. L'aliénation se produit sous quatre rapports : le travailleur est dissocié de son activité de travail et il est dépossédé du produit qu'il fabrique, puis le

6. Ceci est surtout valable au plan individuel. L'institution sportive (ses structures, ses organisations et sa culture) qui reproduit les conditions de possibilité de l'actualisation du processus d'aliénation peut difficilement devenir émancipatoire ; elle peut cependant procéder à des transformations en vue de maintenir son hégémonie (l'inclusion progressive des femmes dans les épreuves olympiques a été vue comme une des ces transformations).

7. Les spécialistes du concept d'aliénation chez Marx (voir entre autres MESZAROS, 1975 et SCHWEITZER, 1991) s'entendent pour reconnaître à la fois des continuités et des ruptures entre les *Manuscrits de 1844 : Économie politique et philosophie* (écrits du jeune Marx) et *Le Capital* (1867 ; écrit de la maturité). Dans *Le Capital*, les formes économiques du processus d'aliénation sont davantage développées, notamment à travers la théorisation sur la plus-value, l'exploitation du travail et le fétichisme de la marchandise.

processus de travail le dissocie de sa propre nature et des autres hommes. Le concept d'aliénation a été repris et transformé plus tard par les chercheurs en psychologie sociale qui l'ont appliqué à l'analyse des individus en situation sociale (voir Sévigny, 1969). L'aliénation renvoie pour eux à un état psychologique plutôt qu'à un processus. Seeman (1959) a fourni les premiers jalons de cette approche en définissant l'aliénation au moyen de cinq dimensions : 1) le sentiment de n'avoir aucun pouvoir d'influence sur l'environnement social, 2) le sentiment de ne pas avoir de point de repère pour guider ses actes et ses pensées, 3) l'absence de normes ou le sentiment qu'atteindre des objectifs n'est possible que par l'usage de moyens illégitimes, 4) l'isolement, 5) la séparation de soi ou l'incapacité de trouver des activités véritablement gratifiantes. Certaines de ces dimensions ne sont pas étrangères aux conséquences psychologiques éventuelles du processus d'aliénation décrit par Marx.

Notre exploration du processus d'aliénation dans le domaine des sports et des activités physiques s'inspire de la théorie de Marx mais resitue le processus dans le cadre paradigmatique des *Cultural Studies* dont les points de référence théoriques ont été exposés en introduction. Il ne s'agit donc pas de faire une application systématique de la théorie de Marx, mais de tirer parti du « regard visionnaire » qu'il a porté sur la construction sociale du monde. La transposition de sa théorie au domaine des sports et des activités physiques sera donc réalisée sur le mode analogique. Nous ne retiendrons que les formes ou aspects du processus d'aliénation que nous jugeons pertinents pour les phénomènes étudiés. Ces aspects, tous interreliés chez Marx, sont les suivants.

- *L'aliénation à l'œuvre dans le mode de production capitaliste.* Le profit, qui est la finalité du système capitaliste, exige la rationalisation de la force de travail et l'efficacité de la production. Le travail est donc pensé en fonction de la productivité et non en fonction du travailleur. Le travailleur se trouve dissocié de son travail à plusieurs égards : il n'accomplit qu'une partie spécialisée de l'ensemble du travail, il est subordonné à une technologie qu'il n'a pas produite et échange le produit de son travail contre rémunération (Marx, [1866s] 1971, p. 142). La recherche constante de l'amélioration de l'efficacité, évaluée par la mesure du rendement, conduit à une déshumanisation du processus de travail, c'est-à-dire construit un contexte où l'individu en vient à être dissocié de sa nature humaine (telle qu'envisagée par Marx).

- *La réification ou le fétichisme de la marchandise.* La force de travail est objectivée et transformée en marchandise en vue de l'échange et pour le profit. La marchandise devient dès lors un objet fétichisé (abstrait) où se trouve niée la réalité humaine de la force de travail. La production marchande entraîne également la « chosification » (*Verdinglichung*) des rapports sociaux (Rubin, 1972, pp. 55-62). La valeur humaine et sociale du travail disparaît dans la valeur d'échange de la force de travail objectivée. Les rapports sociaux de production de même que le monde des marchandises apparaissent ainsi comme des univers abstraits, fétichisés, possédant leurs propres lois. En ce sens, ils se présentent comme dissociés des individus qui les ont produit. Cette conceptualisation a été reprise et accentuée par Lukàcs ([1923] 1971) sous le terme de « réification » ; la réification désigne alors une étape du processus d'aliénation où les caractéristiques de l'état de chose sont utilisées comme normes d'appréciation de la réalité.

- *La fausse conscience ou l'idéologie.* La « fausse conscience » renvoie à une vision déformée de l'ordre social instauré par le mode de production capitaliste. Elle constitue une forme de pensée « aliénée » en ce sens qu'elle accepte et même considère comme naturel (ou allant de soi) et nécessaire l'ordre des choses et des rapports sociaux. La fausse conscience s'oppose à la « conscience critique et dialectique » qui seule peut permettre de rompre avec l'aliénation et de changer le cours de l'histoire. À l'instar d'autres auteurs, Gabel estime que « Fausse conscience et idéologie sont deux formes de saisie non dialectique (réifiée) de réalités dialectiques, autrement dit, deux aspects (ou mieux : deux degrés) du refus de la dialectique » (1962, p. 19). La fausse conscience serait un « état d'esprit diffus » relatif à la représentation de la réalité, alors que l'idéologie en serait une « cristallisation théorique » (*Ibid.*).

Nous allons maintenant voir en quoi les sports et les activités physiques produisent des conditions sociales permettant l'actualisation de ces formes du processus d'aliénation.

## SPORT DE COMPÉTITION EN TANT QUE MODE D'ALIÉNATION

La couverture médiatique des exploits sportifs de haute performance entretient l'image que la pratique sportive compétitive est un moyen par excellence « d'épanouissement de soi », de « libre expression de son potentiel ». Pourtant, l'homologie entre le sport et le travail, démontrée de façon convaincante par Rigauer ([1969] 1981), Brohm (1976, 1992) et Beamish (1981a, 1982)<sup>8</sup>, met en lumière l'actualisation des mêmes processus d'aliénation, c'est-à-dire de dépossession, de déshumanisation et de marchandisation. Ces processus découlent des conditions similaires qui les fondent. Ainsi, les deux systèmes (sport et travail) sont animés par le même principe : la compétition (la concurrence) ; ils partagent un but analogue : la maximisation du rendement. De fait, à partir du moment où un individu entre dans le circuit compétitif, il se trouve intégré à un système où toutes les décisions sont prises en vue de l'amélioration de la performance corporelle. C'est ainsi que le système sportif présente les conditions de possibilité d'une « dépossession » de sa pratique ludique et spontanée pour en faire une pratique rationnelle dominée par la volonté d'améliorer sans cesse ses performances. Cette dépossession se réalise de plusieurs façons. D'une part, l'amélioration de la performance n'est possible qu'au prix d'un entraînement rationnel (scientifiquement élaboré) et intensif ; le sport de compétition exige de 20 à 40 heures/semaine d'entraînement planifié selon les principes de l'entraînement moderne, soit la surcharge, la répétition de séquences spécifiques du mouvement, etc. Cet entraînement, rationnellement planifié par un entraîneur, devient un élément prioritaire de son mode de vie ; sa vie personnelle, sa vie familiale, sa vie sociale, sa vie professionnelle (ses études) passent au second rang<sup>9</sup>. D'autre part, il doit maîtriser une technique qui lui est extérieure ; toute posture ou geste spontané non conforme à la technique légitimée par l'association sportive (par exemple la technique officielle du *papillon* en natation, du *salto arrière* en gymnastique), ou non conforme au modèle reconnu comme le plus efficace par les sciences de la performance, sera l'objet d'un travail intensif de correction : « les gestes doivent obéir à la loi du meilleur rendement au moindre coût et au moindre effort » (Brohm, 1992, p. 164). À ceci s'ajoute le fait que l'individu doit adapter sa pratique aux règles instituées par les associations sportives, règles qui lui sont totalement extérieures car antérieures à sa participation et indépendantes de son action. Enfin, la pratique compétitive exige la participation au circuit de rencontres établi par les différentes instances de régulation du sport, les compétitions constituant les moments cruciaux de la mesure de l'amélioration de son rendement corporel.

Le rôle déterminant de l'objectivation, qui trouve son expression dans la mesure, participe du processus de réification à l'œuvre dans le sport de compétition. La compétition sportive se présente comme un univers fondé sur la mesure : on classe les corps selon le poids, la taille, l'âge, le sexe, on mesure les conditions ambiantes de la compétition (v.g. vitesse du vent, inclinaison de la pente des montagnes, dimension des terrains et des engins, etc.) ; tout ceci en vue d'objectiver dans un cadre quasi expérimental la performance corporelle des individus et de rendre incontestable la victoire ou leur classement. Comme le souligne Brohm, « le premier moment du sport est donc l'objectivation des résultats, le fait brut de la victoire ou du chronomètre » (1992, p. 182). Cette objectivation de la performance traduit également le passage du corps subjectif au corps objectif, ou du corps pour soi au « corps pour les autres ». L'issue du match, la mesure de la vitesse, de la hauteur, de la longueur, etc. détermine la valeur de l'individu, de l'équipe. La totalité du travail humain investi dans l'entraînement se

8. L'homologie structurelle avec le travail est valable autant pour le sport dit « amateur » que pour le sport professionnel. En raison des limites d'espace, nos observations se limiteront toutefois au sport « amateur », car le sport professionnel comporte certaines spécificités qui auraient exigé quelques développements. Pour une analyse judicieuse du sport professionnel utilisant le modèle conceptuel marxiste, on pourra consulter BEAMISH (1981a et 1982).

9. Les athlètes qui trouvent le système trop « aliénant » abandonnent la compétition au profit d'une pratique davantage récréative. On a également constaté (LABERGE et SÉGUI, 1987) que la déception entraînée par des contre-performances ou la stabilité des performances constitue le facteur de décrochage le plus influent.

trouve réduit au résultat de la performance telle qu'objectivée lors de la compétition. Rigauer résume bien le processus à l'œuvre : « *L'homme est réduit à une force productive mesurable*<sup>10</sup> » (1981, p. 13).

L'obsession de se dépasser, de dépasser ses limites, conduit à une déshumanisation de la pratique sportive, plus ou moins accentuée selon le niveau de performance. Le développement sans précédent qu'ont connu depuis une vingtaine d'années les sciences de la performance, combiné aux progrès technologiques, a permis d'instaurer des conditions permettant aux athlètes d'aller au-delà de ce qu'on croyait être les limites humaines<sup>11</sup>. Pour réduire son temps de dixième ou un centième (et même un millième) de seconde, pour réussir un mouvement d'une complexité inégalée, on mettra tous les acquis scientifiques à contribution. L'athlète s'assujettit lui-même à un ensemble de connaissances abstraites qui vont déterminer, façonner sa pratique sportive. La déshumanisation se traduit entre autres par l'acceptation et même la recherche de la souffrance<sup>12</sup> et le recours au dopage<sup>13</sup>.

Enfin, cette déshumanisation doit être considérée dans la perspective des profits escomptés, ou en d'autres termes, dans sa relation avec la marchandisation croissante de la performance sportive. Rigauer rappelle que : « *Un objet devient une marchandise ou un article d'échange quand il est produit non plus pour satisfaire les besoins du producteur, mais pour être échangé sur le marché contre d'autres valeurs (argent)*<sup>14</sup> » (1981, p. 67). L'élimination progressive du statut d'amateur<sup>15</sup> comme condition d'admissibilité aux Jeux olympiques, de même que la médiatisation et la commercialisation de plus en plus grandes des compétitions sportives ont fait en sorte que les performances peuvent maintenant représenter des valeurs d'échange dans la sphère économique. Il est actuellement courant de voir les athlètes négocier la valeur de leur performance sportive avec des commanditaires (par exemple, Bruny Surin avec *Air Canada*, Sylvie Fréchette avec la *Banque Nationale*, Myriam Bédard avec *Rossignol*). L'homologie attestée entre le travail et le sport de compétition semble s'accroître.

Il ne faudrait pas croire que les individus qui s'adonnent au sport de compétition sont dupes du processus d'aliénation à l'œuvre dans le système sportif. Ils en sont en général très conscients et considèrent le fonctionnement du système comme normal ou nécessaire. Ils ont simplement accepté de « jouer le jeu », ou encore de « prendre le jeu au sérieux ». Ceci rejoint la perspective de Gabel (1967), pour qui l'aliénation ne peut exister que dans des conditions de « fausse conscience » au sens marxien du terme, i.e. dans des conditions où la « vision déformée » de la réalité qui est proposée est acceptée comme « naturelle ou allant de soi ».

Il importe de noter que le processus d'aliénation ne s'actualise pas seulement à travers la pratique sportive compétitive proprement dite. Même si on ne pratique pas de sport de compétition, on y est éventuellement exposé ; on peut en voir dans tous les médias ; il fait

---

10. « *Man is reduced to a measurable productive force* ».

11. Pour une analyse historique bien documentée de la déshumanisation engendrée par les relations entre les sciences de la performance et le sport de compétition, consulter HOBBERMAN (1992). On y constatera que les athlètes ont servi de terrain d'expérimentation pour le développement des connaissances. Voir également le numéro intitulé *Le corps surnaturel* de la revue *Autrement* sous la direction de C. GENZLING (1992).

12. Une croyance très répandue dans le domaine du sport veut qu'un entraînement efficace doit se traduire par des douleurs corporelles, d'où le slogan des sportifs « *No pain, no gain* ». En préparation aux Jeux Olympiques de Barcelone, les athlètes scandaient « *No pain, no Spain* ». Certains courants en psychologie du sport cherchent à développer des techniques permettant d'élever le seuil de tolérance à la douleur et de contrôler un niveau très élevé d'anxiété.

13. Ce phénomène a suscité depuis près de dix ans un volume important d'écrits traitant des aspects médicaux, juridiques, ou éthiques ; on pourra consulter entre autres DE MONDENARD (1987), LAURA et WHITE (1991), et LABERGE et THIBAUT (1993) pour une étude empirique.

14. « *An object becomes a commodity or an article of exchange only when it is something produced not to satisfy the producer's needs but to be exchanged in the marketplace for other values (money)* ».

15. La notion d'amateurisme a été l'objet d'un nombre incalculable de controverses au sein de l'institution olympique. La suppression du terme « amateur » de la Charte olympique en 1974 n'a fait qu'accroître les ambiguïtés (CHAPPELET, 1991, p. 141, et pp. 213-218). Ce n'est qu'en 1981, au Congrès de Baden-Baden, qu'une refonte des conditions d'admissibilité a clairement ouvert la porte aux professionnels, laissant aux Fédérations internationales de sport la responsabilité de fixer les règlements relatifs à la rémunération des athlètes.

partie de notre réalité quotidienne. Cette pratique participe ainsi à la constitution de la culture de masse ; elle produit des significations qui servent à reproduire la conception dominante de la vie en société. La vision du monde véhiculée par le sport de compétition vient « naturaliser » l'ordre social dominant, notamment la suprématie de la productivité et de la concurrence, qui prévaut dans nos sociétés industrielles. Il contribue, à sa façon, à sa reproduction. Comme un texte, le spectacle des compétitions sportives se présente à nous comme la valorisation du rendement, de la concurrence, et du classement de la performance comme critère de mesure de la valeur du travail fourni.

En dernier lieu, il convient de mentionner brièvement l'hégémonie exercée par la culture sportive compétitive. Le sport de compétition occupe une place centrale et exerce une influence importante dans le champ des activités physiques et sportives ; il sert souvent de modèle à l'éducation physique en milieu scolaire et à la pratique sportive de loisir.

Le sport de compétition a connu une forme d'opposition dans le mouvement de démocratisation du sport (le *Sport pour tous*) qui s'est développé à partir des années 60 (comme on le verra dans la seconde partie de cet essai). Toutefois, le mouvement du *Sport pour tous* n'a pas véritablement donné lieu à une remise en question du sport de compétition ; dans les faits, on a plutôt assisté à l'instauration d'une coexistence de deux formes n'entretenant pas de relations antagonistes : la pratique sportive compétitive et la pratique d'activités physiques de loisir. À l'intérieur même du système sportif, rares sont les pratiques sportives qui ont contesté le modèle dominant. L'inter-crosse (que l'on examinera également dans la seconde partie) constitue à cet égard une forme de contestation exceptionnelle. Mentionnons enfin une forme de compromis du modèle dominant en réaction aux pressions dénonçant le « fétichisme » des médailles olympiques. Lors des Jeux olympiques de Lillehammer (1994), un programme inédit appelé le *Lys D'or* attribuait une médaille, un *Lys d'or*, aux athlètes québécois qui avaient atteint un objectif de dépassement réaliste fixé sur la base de leurs performances antérieures. On voulait signifier par là que la réussite d'un athlète ne doit pas uniquement tenir à une médaille olympique.

#### ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE ET RÉIFICATION CORPORELLE

D'autres secteurs du champ des activités physiques et sportives produisent également des conditions d'actualisation de certaines formes du processus d'aliénation. Dans le secteur des pratiques de « mise en forme », l'évaluation de la condition physique fait vivre selon nous une expérience équivalente à un processus de « réification corporelle » (Laberge, 1986). Précisons d'abord que l'évaluation de la condition physique est un service offert dans la plupart des centres d'activités physiques et de sports (v.g. *Nautilus*, *YMCA*, Centre *EPIC*) en préalable à un programme de conditionnement physique ou tout simplement comme un service offert au public.

On se souviendra que le *boom du fitness*, qui a pris son essor sur le continent nord-américain à partir du milieu des années 60, est associé à la promotion de l'activité physique en vue de l'amélioration de la condition physique ou du maintien d'une « bonne condition physique »<sup>16</sup>. Les éducateurs physiques ont donc été amenés à construire, non sans débats et tensions, une définition de ce concept inédit ainsi qu'un ensemble de mesures permettant d'évaluer l'état de la condition physique des individus d'une population donnée. Selon Martens, la définition la plus largement acceptée chez les spécialistes de l'activité physique est la suivante : « *La bonne condition physique est la capacité d'accomplir avec vitalité et sans fatigue excessive les tâches de la vie quotidienne, tout en ayant une réserve d'énergie suffisante pour jouer*

16. Ce courant a été moussé principalement par les éducateurs physiques qui y ont vu une occasion de développer un nouveau secteur de pratiques professionnelles, celui des spécialistes de la « condition physique », plus récemment appelé *kinésiologues*.

*activement du temps de loisir et faire face adéquatement aux demandes d'énergie imprévues* »<sup>17</sup> (1986, p. 67-68). Comme on peut le constater, la bonne condition physique n'est pas synonyme de bonne santé, mais renvoie plutôt à des dispositions énergétiques. Il s'ensuit que l'évaluation de la condition physique ne nous informera pas sur l'état de santé d'un individu mais plutôt sur sa « capacité physique ».

Au Canada, une batterie de tests visant à mesurer l'état de la condition physique a été élaborée et institutionnalisée à partir de 1977 (Condition physique et sport amateur, 1986)<sup>18</sup>. Sur la base d'une rationalisation scientifique, les spécialistes ont retenu cinq paramètres comme représentatifs des composantes de la condition physique, chacun d'eux faisant l'objet de tests ou de mesures : 1) la capacité aérobie (ou consommation maximale d'oxygène pour produire un travail physique), estimée par un test de montée-descente, soit le *Physitest normalisé canadien*, 2) le pourcentage de graisse, estimé à partir de la mesure de cinq plis cutanés, 3) l'endurance musculaire, mesurée par un test d'extension des bras (*push-up*) et un test de redressement assis (*sit-up*), 4) la force musculaire, mesurée par un test de force de préhension des mains gauche et droite, et 5) la flexibilité, mesurée par l'amplitude de flexion du tronc. Les résultats obtenus aux différents tests sont comparés à des normes statistiques de la population canadienne, et évalués selon cinq catégories : faible, inférieure à la moyenne, moyenne, bonne et excellente. Suite au test d'évaluation, on remet à l'individu un *Rapport d'évaluation* où sont consignés ses résultats objectifs et son « classement » par rapport aux normes.

Comme on peut le constater, l'évaluation de la condition physique met en œuvre un processus d'objectivation d'une réalité pourtant tout à fait subjective et relative. La perception subjective et globale que l'individu peut avoir de sa condition physique se trouve, d'une certaine manière, substituée par différentes mesures n'ayant aucune relation entre elles et qui sont jugées par rapport à des valeurs normatives entièrement extérieures au vécu de l'individu. La vision de la réalité ainsi construite et proposée ne tient pas compte de la spécificité des besoins des individus. Par exemple, le niveau considéré comme « bon » de la force de préhension (ou de la capacité aérobie, etc.) peut s'avérer inférieur aux besoins concrets d'un individu et supérieur à ceux d'un autre, compte tenu de leur type de travail ou de leur mode de vie particulier. Par ailleurs, un processus de « dissociation » d'avec soi-même peut être ressenti lorsque l'on constate un écart prononcé entre la perception qu'on a de sa condition physique et le classement de ses résultats par rapport aux normes. Si certains de ses résultats sont classés dans les catégories faible ou inférieure à la moyenne, l'individu cherchera éventuellement, au moyen de programmes de conditionnement physique, à les améliorer pour se conformer à l'individu jugé « normal » selon les normes statistiques. L'évaluation de la condition physique engendre ainsi une situation d'hétéronomie aux dépens de l'autonomie de l'individu.

L'évaluation de la condition physique repose en outre sur une forme de mystification en ce sens que la batterie de tests se présente comme un outil fournissant un portrait véritable de la capacité physique d'un individu, alors qu'en fait ces tests et mesures sont essentiellement une sélection et un construit arbitraires de la capacité physique. D'une part, les paramètres retenus sont très limités (par souci d'économie des tests) et reflètent les dimensions privilégiées par nos sociétés. D'autre part, les mesures de force, d'endurance et de flexibilité sont spécifiques aux parties du corps évaluées ; elles ne sont pas généralisables. Par exemple, la force des mains n'est pas représentative de la force musculaire des jambes ou des bras ; la

---

17. « *Physical fitness is the organic capacity of the individual to perform the tasks of daily living without undue tiredness and fatigue while still retaining a reserve of strength and energy to enjoy leisure and to meet satisfactorily sudden emergency demands placed upon him/her* ».

18. En Europe, une batterie de tests d'aptitude physique appelé « Eurofit » a été également développée et adoptée en 1987 par les pays membres du Conseil de l'Europe (Conseil de l'Europe, 1993). Toutefois, l'utilisation de l'Eurofit semble peu répandue jusqu'à ce jour en raison de diverses contraintes liées à sa mise en place. Le Canada serait un des pays où l'évaluation de la condition physique a connu une diffusion considérable ainsi qu'une forme d'institutionnalisation.

flexibilité du tronc n'est pas nécessairement similaire à la flexibilité des épaules ou des hanches. En ce qui a trait au pourcentage de graisse, la mesure n'est que grossièrement indicative ; les sources d'erreur sont nombreuses (compétence du technicien, densité épidermique du sujet compte tenu de son âge, de son sexe, de sa race, etc.) et l'algorithme utilisé pour inférer le pourcentage de graisse à partir de la mesure des plis cutanés n'est pas validé (Heyward, 1991).

Il ressort que l'évaluation de la condition physique participe de cette culture de la rationalisation, du souci de la performance et de la comparaison à autrui. Plus encore, le processus d'évaluation de la condition physique instaure les conditions de possibilité de l'incorporation de cette culture ; le processus d'incorporation étant, selon les termes de Drulhe : « ce par quoi se révèle l'efficacité du social qui s'ancre ainsi dans l'individu et inversement ce par quoi le social est rendu possible » (1987, p. 5).

### L'IDÉOLOGIE DE « LA SANTÉ PAR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES »

Tel que mentionné en introduction, l'idéologie peut être envisagée comme la « cristallisation théorique » de la « fausse conscience », cette représentation déformée et non critique de la réalité constituant une dimension de l'aliénation. Nous allons considérer dans cette section l'idéologie dominante qui a servi de tremplin à la promotion des activités de « mise en forme » ou de « conditionnement physique »<sup>19</sup>. Cette idéologie a trouvé son expression notamment dans le discours officiel des programmes éducatifs canadiens (*ParticipAction*) et québécois (*Kino-Québec*). Dans le cas du Québec, Harvey (1983) a montré que le discours promotionnel mis de l'avant résultait en fait d'une convergence et d'une alliance entre d'une part, les intérêts des éducateurs physiques cherchant à étendre leur champ d'intervention et leur pouvoir dans le secteur des pratiques corporelles et de la santé, et d'autre part, les intérêts de l'État québécois visant à diminuer les coûts croissants de la santé et à affirmer son autonomie par rapport au reste du Canada<sup>20</sup>.

L'argument clé de cette idéologie s'appuie sur l'existence d'une relation de cause à effet entre la pratique d'activités physiques et la santé. Un des premiers documents politiques sur la question affirmait : « la santé d'un grand nombre de Québécois est dangereusement compromise. Et cela, en grande partie à cause d'une pratique insuffisante d'activités physiques et sportives. Il est donc impératif de tout mettre en œuvre pour que les Québécois trouvent dans leur loisir un lieu privilégié de récupération et de maintien de leur santé » (Charron, 1977, p. 64). Dix ans plus tard, le Conseil des affaires sociales et de la famille insistait à nouveau sur le rôle de l'activité physique en matière de santé :

Les études épidémiologiques démontrent que les individus qui pratiquent régulièrement une activité physique rigoureuse vivent plus longtemps et en meilleure santé que les personnes sédentaires. Ainsi, les gens actifs ont un taux d'accident cardiaque de 50 % inférieur à celui des individus sédentaires. L'activité physique joue un rôle de protection contre les troubles cardiaques en réduisant certains facteurs de risques comme l'hypertension, l'hyperlipidémie, le diabète et l'excès de poids corporel. (...) Les effets bénéfiques de l'activité physique ne s'arrêtent pas à la seule dimension physique de la santé mais profitent également à la santé mentale de l'individu. L'activité physique peut servir, entre autres, à réduire l'impact du stress et à diminuer le niveau d'anxiété et de dépression. (Conseil des affaires sociales et de la famille, 1987, pp. 5-6).

19. Le terme « conditionnement physique » est la traduction originale que les éducateurs physiques du Québec ont donné au terme anglais « *fitness class* ». Les Français ont pour leur part conservé le terme *fitness* ou utilisent l'expression *gym tonic*. Le terme « conditionnement physique » a obtenu diffusion et légitimation via un ouvrage de référence dans le domaine intitulé « Les programmes de conditionnement physique pour adultes » (A.P.A.P.Q., 1980).

20. Le programme Kino-Québec a été mis sur pied par le Gouvernement du Parti Québécois et s'inscrivait dans un projet d'affirmation de l'identité nationale des Québécois (CHARRON, 1977, pp. 12 et 31).

La relation « activité physique = santé », largement diffusée et reprise par divers groupes, fait maintenant partie des croyances populaires.

Or ce discours construit en fait une vision partielle et partielle de la réalité en matière de santé, particulièrement en matière de santé publique. Dans une dénonciation virulente, Brodeur fait la démonstration qu'il s'agit là d'une « *perspective idéologique et politique qui renforce et privilégie les causes et les solutions individuelles (...) en masquant les déterminations et les causes profondes de la production et de la reproduction de ce fait social* » qu'est la santé (Brodeur, 1980, pp. 10-11). Lorsqu'on élargit l'angle d'analyse et que l'on prend en compte les facteurs sociaux, il ressort que la santé relève moins de la pratique d'activités physiques que des conditions sociales d'existence.

En effet, la majorité des études épidémiologiques, tout en reconnaissant l'interaction complexe des facteurs déterminants de la santé, attestent l'importance des conditions d'existence. Les analyses de l'enquête Santé Québec de 1987 confirment ainsi que « *plus le revenu est élevé, meilleur est l'état de santé des gens* » (Émond, 1988, p. 116), ou encore concluent que « *les personnes défavorisées connaissent un état de santé plus détérioré que le reste de la population* » (Colin, Lavoie et Poulin, 1989, p. 49), et qu'il existe des régions, des milieux et des quartiers plus vulnérables en matière de santé (Pampalon, Gauthier, Raymond et Beaudry, 1990, p. 53). À l'évidence, la pratique d'activités physiques ne pourra jamais compenser les effets néfastes d'un niveau de vie en deçà du seuil de pauvreté ou d'un environnement pollué (v.g. l'activité physique ne peut diminuer le taux de plomb dans le sang ou d'amiante dans les poumons).

En outre, l'examen des constats épidémiologiques vient atténuer l'accent mis sur la relation entre la sédentarité et les maladies cardio-vasculaires. En effet, la sédentarité ne constitue qu'un facteur de risque *secondaire*, au même titre que le fait d'être de sexe masculin, d'avoir plus de 40 ans, etc., alors que les facteurs de risque *primaire* (étroitement associés à la maladie) sont l'hypertension, l'hypercholestérolémie et le tabagisme (D'Amours, 1988, pp. 30-31).

Pour ce qui est de la relation entre la pratique d'activités physiques et la santé mentale ou le sentiment de bien-être, l'analyse statistique de McTeer et Curtis (1990), fondée sur les données de l'enquête *Condition physique Canada*, révèle que l'activité physique a un impact modéré sur le sentiment de bien-être et ne diminue pas significativement l'effet négatif de facteurs tels que des conditions de travail difficiles, des conflits familiaux et de mauvaises conditions économiques.

Il ne faudrait pas croire, à la suite de ces observations, que l'activité physique n'a aucune incidence positive sur la santé. Il est indéniable que lorsque l'on vit dans des conditions aisées, la pratique d'activités physiques est susceptible d'avoir de nombreux effets positifs sur la santé physique et mentale. En fait, il s'agit d'une « plus-value » corporelle qui vient s'ajouter à une bonne qualité de vie. La relation s'établit plutôt entre l'activité physique et un état de « mieux être », qu'entre l'activité physique et la santé. Généraliser à l'ensemble de la population cet impact limité aux groupes sociaux aisés a pour effet d'occulter les inégalités sociales qui déterminent, dès la naissance, une inégalité face au vécu corporel et à la santé.

Le discours mettant en relation la pratique d'activités physiques et la santé construit une représentation de la réalité où l'individu est responsable et éventuellement « coupable » de son état de santé (Crawford, 1981). Cette « culpabilité » a d'autant plus de chance de s'appliquer aux groupes populaires que le type d'activités privilégié et recommandé pour qu'il y ait un effet positif sur la santé — les activités vigoureuses pratiquées durant au moins 45 minutes, 3 fois par semaine — a peu de correspondance avec les activités ludiques et spontanées préférées par les groupes populaires (Laberge et Sankoff, 1988)<sup>21</sup>.

---

21. Les activités de mise en forme ou de conditionnement physique ont connu une certaine opposition. Cette opposition provenait notamment de quelques fractions de la bourgeoisie ainsi que des tenants des « pratiques corporelles alternatives ». On alléguait le stress abusif imposé au corps et la conception du corps-machine qui leur est sous-jacente. Le *taï chi*, le *feldenkrais* (FELDENKRAIS, 1985), le yoga, l'anti-gymnastique (BERTHERAT, 1976), et autres

Cette idéologie participe ainsi à la reproduction des inégalités sociales. Comme le souligne Brodeur : « *Tout en concédant la pertinence, pour certaines catégories de la population de ces programmes et de ces pratiques (...), il n'en demeure pas moins que les inégalités et les contradictions fondamentales ne peuvent se résoudre sur cette base. On peut même supposer que les inégalités objectives seront ainsi entretenues et éventuellement accentuées tout en étant mieux voilées* » (1980, p. 16).

Le champ des activités physiques et sportives est un espace social convoité et contesté. Si, comme nous venons de le constater à travers un bref examen de quelques contextes, il est investi par la culture dominante, ayant pour effet de contribuer à reproduire l'ordre social existant, il n'en est pas moins un espace culturel présentant un potentiel émancipatoire et dont les expressions ou enjeux sont multiples. C'est ce potentiel émancipatoire que nous allons maintenant explorer.

## 2. LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES EN TANT QUE PRATIQUES ÉMANCIPATOIRES

### AU SUJET DU CONCEPT D'ÉMANCIPATION

La complexification des dynamiques animant les sociétés postindustrielles et le développement de nouvelles théorisations sur l'action collective ont suscité une remise en question et un réexamen du concept d'émancipation<sup>22</sup>. En raison de son association originelle avec les notions de progrès, de libération et de révolution (aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles), les post-structuralistes, les post-modernistes et les récentes théorisations sur l'action collective lui ont préféré les termes de « résistance », de « prise en charge » (*empowerment*) ou de « nouveaux mouvements sociaux ». Toutefois, comme l'a bien mis en évidence Nederveen Pieterse (1992), ces notions n'ont pas la portée sociale, politique ou morale du concept d'émancipation. Selon la lecture qu'en fait Nederveen Pieterse, d'une part le concept de résistance partage avec celui d'émancipation la notion d'opposition et de critique, mais n'en a pas la dimension proactive et de transformation (*ibid.*, p. 13). D'autre part, le concept d'*empowerment* ne comporte pas la dimension de conscience critique présente dans le concept d'émancipation ; il peut même éventuellement inclure des démarches conservatrices telles la recherche d'une mobilité sociale ascendante à travers le conformisme et l'exploitation des règles sociales dominantes (*ibid.*, p. 11). Enfin, les actions collectives, désignées par l'expression « nouveaux mouvements sociaux », renvoient à diverses formes d'action collective socialement signifiantes, indépendamment de leur portée morale. Par exemple, l'action militante de groupes néo-fascistes pourrait être envisagée comme faisant partie des nouveaux mouvements sociaux (*Ibid.*, pp. 20-21). Le concept d'émancipation permet donc de désigner un processus social particulier qui n'est pas distingué dans l'acception des autres termes.

À l'instar de bon nombre de construits théoriques, le concept d'émancipation a connu diverses transformations dans le cheminement du discours sociologique. Selon plusieurs auteurs, il présente encore aujourd'hui une pertinence indéniable dans la mesure où, distancié de ses références aux thèmes de la modernité (v.g. progrès, libération, classe sociale), il conserve sa dimension critique et proactive et s'ouvre à la diversité des formes d'action collective, à l'hétérogénéité des acteurs mobilisés et à la mouvance des projets (Nederveen Pieterse, 1992).

pratiques du genre, ont servi de résistance à la vague du *fitness* en lui opposant une conception du corps intégrant le mental et le physique et la recherche d'un « véritable équilibre corps-esprit ». La résistance des groupes populaires aux pratiques de conditionnement physique s'appuyait sur une autre logique et une autre conception du corps et de la santé ; le conditionnement physique y était perçu comme une activité trop narcissique, ennuyante parce que sans enjeu, et souvent superflue compte tenu du travail physique déjà effectué dans les activités quotidiennes de travail.

22. Voir notamment les articles du vol. 23 n°3 (1992) de *Development and Change* sous la direction de J. NEDERVEEN PIETERSE et intitulé « Emancipations, Modern and Postmodern ».

La définition proposée par Marcel Rioux (1983) nous semble rejoindre ces exigences. Pour Rioux, les notions d'émancipation et de pratique émancipatoire doivent être insérées « dans un cadre conceptuel qui comprend celles de praxis, de contradiction, de dialectique et de rupture »<sup>23</sup> (1983, p. 51). Le rapprochement avec la notion de praxis vise à souligner le caractère novateur et créateur des pratiques émancipatoires, à les opposer au caractère répétitif et mimétique potentiellement associé au terme de pratique. Les notions de contradiction et de dialectique visent à « désigner la tension et le dépassement qui existent dans le social-historique, (...) l'auto création contre les déterminismes » (Ibid., p. 51). La notion de rupture, quant à elle, est utilisée « pour marquer la discontinuité entre les normes socioculturelles — fussent-elles celles d'un type de société, d'une formation et d'une classe sociale ou d'un groupe — et les pratiques « réellement existantes » dans le penser, l'agir et le faire de ces entités sociales » (Ibid., p. 53). Enfin, Rioux fait intervenir la notion de projet comme indissociable du concept d'émancipation : « il faut prendre en compte ce qui dans la réalité sociale les pousse [les hommes et les femmes] à vouloir s'émanciper ; c'est l'unité mouvante de la subjectivité et de l'objectivité, que Sartre nomme « projet », projet qui pour nous doit devenir collectif pour avoir une chance d'agir durablement sur la réalité sociale et physique » (Ibid., p. 52). Bref, dans cette perspective, le concept d'émancipation prend son sens dans des pratiques collectives novatrices, animées par un projet et en rupture avec des normes ou un ordre social donné, et traduisant une volonté de dépassement des déterminismes socio-historiques.

La conceptualisation proposée par Rioux nous paraît également des plus actuelles, en ce qu'elle reconnaît la part de diversité et de divergences de pensée attestée à l'intérieur des nouveaux mouvements sociaux (Melucci, 1989, 1992), ainsi que l'affirmation de la différence et de l'identité comme nouveau visage de l'émancipation : « une « pratique émancipatoire » se reconnaît en ceci qu'elle vise à rassembler ce qui se donne comme séparé et isolé et qui, de ce fait, présente une contradiction » et en ceci qu'elle « visera d'une façon négative à dissocier ce qui se donne comme unité et qui n'est envisagé comme telle que parce que cette unité est imposée par les grandes machines » (Rioux, 1983, p. 56).

Le champ des sports et des activités physiques a été, et demeure, un lieu d'expression de diverses pratiques émancipatoires ayant chacune son enjeu collectif spécifique<sup>24</sup>. La grande variété des enjeux témoigne par ailleurs de la pénétration sociale du phénomène des activités physiques et sportives. Ainsi, on va de l'émancipation des femmes (consulter l'article de Theberge dans ce numéro pour une discussion sur cette question), à l'affirmation de l'identité nationale (v.g. les élites sportives québécoises servant de support à l'affirmation de la « force » de la société québécoise<sup>25</sup>), ou encore du développement de réseaux de transport écologique (pistes cyclables en milieu urbain<sup>26</sup>), à la revalorisation du statut des personnes handicapées (v.g. Jeux olympiques et Jeux internationaux pour personnes handicapées). Nous nous limiterons dans la section suivante à un bref examen des trois expériences émancipatoires suivantes : l'inter-crosse comme pratique sportive contre-hégémonique, le mouvement de démocratisation du sport et le phénomène d'affirmation identitaire des gais et lesbiennes à travers les *Gay Games*.

## L'INTER-CROSSE EN TANT QUE PRATIQUE ÉMANCIPATOIRE

L'inter-crosse a été créée en 1980 par un groupe de responsables de la Fédération de crosse du Québec qui partageaient le point de vue critique sur le sport alors diffusé par

23. L'italique est de l'auteur.

24. Pour une analyse approfondie du sport en tant que lieu de « résistance » (terme privilégié par les *Cultural Studies*), on pourra lire DONNELLY (1988 et 1993b).

25. Lors des Jeux olympiques de Lillehammer de 1994, le chef du Parti Québécois s'est servi du nombre de médailles remportées par les athlètes québécois, soit neuf des 13 remportées par le Canada, pour évoquer la force de la nation québécoise.

26. Consulter HARVEY (1994) pour une analyse de l'internationalisation de ce mouvement social en relation avec le mouvement écologique.

quelques intellectuels du milieu<sup>27</sup>. L'inter-crosse développée par ce groupe de contestataires se présente comme une pratique émancipatoire, en ce sens qu'elle est novatrice et se veut en rupture avec les normes et les valeurs caractéristiques de l'institution sportive en général et de la crosse traditionnelle en particulier. Il est important de distinguer l'inter-crosse des nouvelles pratiques sportives, telles le hockey en patin sur roues alignées ou le « volley-ball sur sable »<sup>28</sup>, lesquelles s'inscrivent pleinement dans la logique capitaliste de consommation et de recherche de nouveaux marchés et ce, en exploitant les valeurs de la culture de consommation.

Les inventeurs de l'inter-crosse ont voulu opérer une rupture sur plusieurs plans :

- rupture avec la violence qui caractérisait le jeu originel de crosse, sport d'équipe permettant le contact et pratiqué avec des bâtons de bois de 1 ou 1,80 mètres et une balle de dimension et de rigidité similaires à une balle de base-ball ; en inter-crosse, on a interdit les contacts et remplacé l'équipement par un bâton en plastique flexible et une balle en caoutchouc mou ;
- rupture avec la séparation des sexes ; toutes les règles du jeu ont été modifiées de façon à ce que le jeu puisse être mixte tout en étant sécuritaire ;
- rupture avec la dimension politique du sport « amateur » ; un des fondements de l'inter-crosse est que « *le sport n'a pas besoin d'être une entreprise politique (...). Les athlètes ne doivent pas être les porte-drapeau des intérêts politiques des gouvernements de leur nation (...). Les athlètes doivent être libres des conflits politiques que leur imposent les compétitions traditionnelles « nations contre nations»* » (Filion, 1989, p. 8). Ainsi, lors des rencontres internationales, les athlètes (hommes et femmes) provenant des diverses nations participantes sont assignés à des équipes générées selon un modèle aléatoire par un ordinateur. Ceci a pour effet de transformer complètement les rapports sociaux en ce sens que les membres des équipes nouvellement constituées doivent apprendre à se connaître, à communiquer (malgré la diversité linguistique) et à fraterniser (même si leur pays ne sont pas alliés). La victoire ira éventuellement à l'équipe des jaunes, des violets, ou quelque autre couleur. Le même principe s'applique lors des compétitions entre provinces, villes ou autre entité.

L'inter-crosse constitue une praxis fondée sur la conscience des inégalités sociales et sur la volonté de les transcender :

Par souci d'équité et de fair-play, la fédération internationale n'oppose pas en compétition des pays qui sont objectivement inégaux sur les plans démographique, financier et technique. *Une compétition internationale qui ne prend pas en compte les inégalités sociales entre les pays ne fait que transformer des inégalités sociales objectives et vérifiables en inégalités de médailles et rend insignifiante, sur le plan moral, toute la notion de respect entre les pays, les peuples et les participants*<sup>29</sup>. (Filion, 1994, p. 11)

Également, les règles du jeu ont été pensées de façon à promouvoir des valeurs « contre-hégémoniques » : « *Le sport de l'inter-crosse repose sur la promotion de quatre valeurs fondamentales : le mouvement, l'autonomie, le respect et la communication ; et ces valeurs se retrouvent à la base de toutes les interventions de la fédération ; tous les programmes de formation et de compétition de la fédération véhiculent ces valeurs et interpellent les membres de tous les pays dans la promotion du sport de l'inter-crosse et de ses valeurs fondamentales.* » (Ibid., p. 9). Le jeu n'exige pas un niveau très élevé d'habiletés techniques. Les joueurs, à l'exception du gardien de but, n'ont pas de position fixe. Les règles obligent les joueurs à faire fréquemment des passes et il y a peu de conditions d'arrêt de jeu.

À ses débuts, l'inter-crosse a été perçue dans le milieu sportif comme une pratique marginale, à l'avenir incertain, compte tenu du fait qu'il satisfaisait peu les critères donnant

27. Les critiques développées par BROHM et diffusées au Québec notamment par la revue *Le Desport*.

28. Cette pratique sportive sera introduite aux Jeux olympiques d'Atlanta.

29. Le caractère gras provient du texte original.

accès au financement gouvernemental. En outre, l'inter-crosse devait lutter contre la dépréciation culturelle causée par le prestige des sports collectifs de la culture dominante (tels le hockey et le football). Sa philosophie a cependant trouvé des appuis chez les éducateurs physiques des écoles primaires et secondaires qui recherchaient une alternative au modèle sportif dominant. En une dizaine d'années, ce sport a connu une expansion remarquable : la Fédération de crosse du Québec (qui comprend l'inter-crosse) compte actuellement plus de 35,000 membres (juniors et seniors) répartis dans 600 clubs, et une Fédération internationale d'inter-crosse a été créée en 1985; elle regroupe maintenant 35 pays.

Dans nos sociétés « démocratiques », la lutte contre l'hégémonie de la culture dominante s'exprime de moins en moins par des moyens radicaux mais suppose plutôt des négociations et des compromis. Ainsi, la Fédération de crosse a-t-elle conservé quelques aspects structurels et organisationnels propres au sport amateur. Ceci lui permet, entre autres, d'être éligible aux programmes de subvention étatique. La relative réceptivité de l'État face à l'inter-crosse laisse entrevoir la possibilité d'une convergence d'intérêts opposés mais complémentaires ; à cet égard, Gruneau (1993, p. 98) affirme : « *L'hégémonie fonctionne mieux quand elle fait des concessions à une opposition située en marge, lui permettant ainsi de maintenir les principes centraux sur lesquels elle exerce une forme particulière de domination* »<sup>30</sup>. Il est difficile d'évaluer le pouvoir de transformation de l'inter-crosse dans le champ des pratiques sportives ; mais à tout le moins, elle occupe un certain espace et offre une occasion de pratiquer une activité physique collective accessible et équitable<sup>31</sup>.

## LE MOUVEMENT DE DÉMOCRATISATION DU SPORT

Le mouvement en faveur de la démocratisation n'a pas traversé que les domaines de l'éducation et de la culture. Le domaine sportif ne se développant pas en vase clos mais en relation avec les autres sphères de la vie sociale, a lui aussi été identifié par les groupes contestataires comme un terrain d'élitisme et d'exclusion. Cette prise de conscience a suscité une mobilisation en faveur de l'égalité d'accès à la pratique d'activités physiques et sportives. Le mouvement du *Sport pour tous* développé en Europe constitue probablement une démarche unique, dont l'impact fut considérable même si les objectifs préconisés n'ont pas été pleinement atteints (Marchand, 1990). Il y a maintenant près de 20 ans, en 1975, le Conseil de l'Europe déposait sa *Charte Européenne du Sport pour tous* dont les deux premiers articles se lisaient comme suit :

Art. 1 « *Tout individu doit avoir le droit de participer au sport* » (cité par Marchand, 1990, p. 16)

Art. 2 « *Le sport doit être encouragé comme un facteur important de développement humain, et un support approprié provenant des fonds publics doit y être accordé* » (*Ibid.*, p. 18).

Pour les responsables de la Charte, ces énoncés impliquaient que les conditions matérielles et organisationnelles soient mises en place afin que ce droit puisse s'exercer. On voulait ainsi faire contrepoids à la concentration des ressources pour le sport de haute performance. Pour bien saisir la signification émancipatoire de cette action, il faut se replacer dans le contexte socio-historique. À partir de 1960 (les Jeux olympiques de Rome), le sport olympique a bénéficié d'une couverture médiatique internationale dont la croissance a pris une allure exponentielle. Cette diffusion a eu pour conséquence d'exacerber le nationalisme ; les pays ayant tendance à investir des sommes démesurées pour faire bonne figure sur la scène internationale et ce, aux dépens du développement de la participation de masse. Le mouvement du *Sport pour tous* se voulait un mouvement de défense du sport de masse contre le sport d'élite.

30. « *Hegemony works best when it concedes to opposition on the margins in order to retain the core principles upon which particular forms of dominance are sustained* ».

31. Consulter DONNELLY (1993b) pour une étude approfondie et une réflexion rigoureuse sur les résistances à la culture dominante et les transformations mise en œuvre en rugby, en boxe et en escalade.

Notons que, contrairement à d'autres mouvements émancipatoires, la mobilisation n'a pas été initiée par des groupes populaires ou par ceux qui n'avaient pas accès au domaine ciblé. Même si le Conseil de l'Europe est un organisme non étatique, il n'en demeure pas moins composé d'instances politiques. Par ailleurs, il faut souligner que les mouvements de démocratisation dans les domaines de l'éducation et de la culture n'ont pas davantage été mis de l'avant par des groupes populaires, mais ont été élaborés par des partis politiques ou par des intellectuels aux visées démocratiques.

Mentionnons en passant que le mouvement européen du *Sport pour tous* a inspiré un groupe de « militants populaires » québécois œuvrant au sein du RONLQ (Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, un organisme privé à but non lucratif). En 1981, ce groupe d'opposition au sport institutionnel décida de mettre sur pied le *Mouvement Québécois du Sport Pour Tous* (MQSPT) (Bouchard, 1982, p. 3). Le MQSPT se distinguait de Kino-Québec par son origine populaire, par son souci d'autodétermination et par son projet de démocratisation, alors que Kino-Québec apparaissait comme une instance politique axée sur la « santé préventive » et le contrôle social. Le MQSPT, par ailleurs de courte vie, partageait la vision émancipatoire du mouvement européen du *Sport pour tous*.

Au plan de ses idéaux de départ, le mouvement de démocratisation du sport présente selon nous les caractéristiques d'une pratique émancipatoire : d'une part il propose une rupture avec la conception dominante de la pratique sportive de même qu'avec la conception univoque de la démocratisation ; d'autre part il met de l'avant un projet de transformation des rapports sociaux de compétition et d'exclusion.

En ce qui a trait à la conception dominante de la pratique sportive (i.e. celle qui est limitée au sport de compétition), la Charte du *Sport pour tous* propose pour la première fois une rupture au profit d'une ouverture en faveur du sport en tant que moyen d'expression de soi, de créativité et d'émancipation sociale (Marchand, 1990, p. 4). On y souligne que « le sport doit être compris dans le sens moderne d'une activité physique, libre, spontanée, pratiquée dans les moments de loisir, dont les finalités (...) sont la récréation, l'amusement et la relaxation. Selon cette acception, le sport inclut les sports proprement dits et toute autre activité dont la pratique demande un certain effort physique » (cité par Marchand, 1990, p. 3). Quant à la définition de la démocratisation, il ne s'agit plus uniquement d'une question de classe sociale ; la démocratisation telle que définie par le mouvement du *Sport pour tous* vise à supprimer toutes les formes de barrières limitant l'accès à la pratique : « depuis des siècles, seulement une minorité de privilégiés ont pu profiter des bienfaits physiques et moraux et du développement personnel associés au sport. On doit donc créer des conditions qui vont permettre à tous de participer aux activités sportives, particulièrement les groupes défavorisés : les femmes, les enfants, les personnes âgées, les immigrants, les personnes handicapées, les prisonniers et autres contrevenants » (cité par Marchand, 1990, p. 4). À la lumière des réalisations de ce mouvement, on a constaté que la conception de la démocratisation du sport, aussi innovatrice qu'elle ait pu être, avait ignoré la question de l'autodétermination. Dans une analyse critique des emplois du concept de démocratisation dans le domaine du sport, Donnelly soutient « qu'un environnement pleinement démocratique du sport et du loisir doit inclure à la fois le droit de participer, sans égard à l'ensemble des caractéristiques sociales d'un individu, et le droit d'être impliqué dans la détermination des formes, des circonstances et des significations de la pratique. »<sup>32</sup> (Donnelly, 1993a, p. 417). Pour que le processus de démocratisation soit véritablement émancipatoire, il faudrait maintenant axer ce projet social sur une appropriation par les divers groupes sociaux d'un pouvoir d'autodétermination des formes, des circonstances et des significations de la pratique. Un mouvement émancipatoire de démocratisation impliquerait alors que les individus se réapproprient les pratiques et les intègrent à leurs projets collectifs ou individuels. Dès

32. « A fully democratized sport and leisure environment would include both the right to participate, regardless of one's particular set of social characteristics, and the right to be involved in determination of the forms, circumstances and meanings of participation ». C'est nous qui soulignons.

lors, les diverses pratiques sportives pourraient acquérir de nouvelles significations culturelles, distinctives et différentielles de classes et de groupes sociaux (Bourdieu, 1978). Cependant, on ne peut ignorer que ces significations culturelles pourraient à leur tour représenter des barrières symboliques limitant l'accès de certains groupes à des pratiques qu'ils associent à d'autres groupes socioculturels (Le Pogam, 1979 ; Donnelly, 1993a). Il faut reconnaître à cet égard que ce n'est pas parce qu'une pratique sportive devient matériellement accessible, qu'elle devient pour autant *socialement accessible*<sup>33</sup>. Une démocratisation pleinement émancipatoire des pratiques sportives supposerait la dissolution des barrières symboliques et l'atténuation des jugements sociaux qui leur sont associés. Même si le mouvement du *Sport pour tous* n'a pas atteint cet idéal (probablement utopique), il demeure que, dans l'ensemble, ce mouvement a largement contribué à la transformation de la conception étroite et élitiste du sport dans l'imaginaire collectif, ainsi qu'à la lutte contre les relations inégalitaires dans le sport (Donnelly, 1991, pp. 431-432).

Au plan de la dynamique sociale, le mouvement du *Sport pour tous* a bien sûr été l'objet de stratégies de récupération par les groupes dominants. Ainsi, les sphères économique et politique ont exploité à leur façon le développement des activités physiques et sportives de masse, soit pour en faire un nouveau marché de consommation, soit pour mousser un capital politique donné ou exercer une forme subtile de contrôle social (inculquer les valeurs dominantes). Toutefois il ne faudrait pas nier le potentiel émancipatoire de ce mouvement sur la base de cette récupération relative.

#### L'AFFIRMATION IDENTITAIRE DES GAIS ET LESBIENNES À TRAVERS LES GAY GAMES

Depuis une vingtaine d'années, les gais et lesbiennes ont vécu une démarche progressive d'affirmation et de lutte contre l'oppression sociale dont ils étaient victimes. Selon Pronger (1990), l'esprit du mouvement gai s'est transformé au cours de la dernière décennie : alors que les premières actions collectives visaient avant tout la dénonciation de la conception médicale de l'homosexualité en tant que pathologie, la mobilisation des années 80 s'est davantage tournée vers la promotion de la dimension subjective de la condition gaie : « *le focus a été placé sur l'expérience tout à fait particulière d'être gai — il s'agissait de la promotion de la fierté gaie* »<sup>34</sup> (1990, p. 251). Cette fierté gaie correspond à « *une attitude, une disposition que les hommes gais et les lesbiennes ont vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres. La fierté gaie est devenue l'axe contemporain de la culture gaie, et elle a pris naissance dans des événements tels les Gay Games internationaux* »<sup>35</sup> (*Ibid.*).

Les gais et lesbiennes ont bien perçu que le domaine sportif constitue un terrain privilégié d'expression idéologique ; les nations ont d'ailleurs depuis longtemps exploité ce potentiel d'affirmation identitaire (v.g. les États-Unis contre l'URSS, l'Allemagne nazie). Si les événements sportifs pouvaient servir de terrain politique pour les nations, ils le pouvaient également pour les groupes sociaux, en l'occurrence pour celui des gais et lesbiennes.

C'est ainsi qu'en 1982, Tom Waddell, un ancien décathlonien olympique, instaura les « Jeux olympiques gais » dont la première édition eut lieu à San Francisco. Le succès et la diffusion ont été tels que la seconde édition tenue à Los Angeles a vu son nombre de participants presque tripler (Coe, 1986). Le *United States Olympic Committee* (USOC) ne voyant pas d'un bon œil ce succès, déposa une poursuite légale contre les organisateurs pour l'utilisation du terme « olympique » sur lequel il détenait un droit exclusif d'utilisation. Ceci

33. On a constaté que les marathons « populaires » n'attirent pas également tous les groupes sociaux ; même si cette activité ne requiert qu'un investissement économique minime (les souliers), ses participants se recrutent majoritairement parmi les groupes favorisés de la population (LABERGE, 1982).

34. « *The focus was on a special experience of being gay — gay pride.* ».

35. « *Less a formal political agenda, gay pride is more an attitude, a disposition gay men and lesbians have toward themselves and each other. Gay pride has become the contemporary axis of gay culture, which comes to life in events like the international Gay Games.* ».

ne fut pas sans susciter une certaine amertume compte tenu que l'USOC n'avait pas protesté antérieurement pour l'emploi de « *Diaper Olympics* », « *Dog Olympics* », « *Police Olympics* » et « *Rat Olympics* » (Pronger, 1990, p. 252). L'USOC ayant obtenu gain de cause, les organisateurs ont opté pour le titre de *Gay Games* pour la troisième édition en 1990 qui s'est déroulée à Vancouver. Plus de 7 200 athlètes (autant que pour les Jeux olympiques) ont participé dans 32 sports. Le mouvement semble bien vivant alors que la quatrième édition s'est tenue cette année à New York avec une participation de près de 15 000 athlètes provenant de 50 pays. Pour Tom Waddell, le changement de nom s'avérait finalement heureux car ceci permettait de distinguer l'idéologie des *Gay Games* de l'idéologie olympique : « *Nous l'avons initialement utilisé [le terme olympique] pour décrire nos jeux, mais jetons un regard sur les Jeux olympiques. Les Jeux olympiques sont racistes, ils font de l'exclusion, ils sont rationalistes, ils mesurent un groupe de personnes contre un autre, et sont réservés aux meilleurs athlètes. Ceci ne décrit pas nos Jeux.* »<sup>36</sup> (cité par Pronger, 1990, p. 252).

Les *Gay Games* s'avèrent émancipatoires en ce sens qu'ils se veulent en rupture avec les rencontres sportives internationales et ce sur quatre plans. En premier lieu, les *Gay Games* mettent l'accent sur la participation. Tom Waddell affirme dans sa lettre de bienvenue aux *Gay Games II* que : « *Les Gay Games ont été pensés pour mettre de l'avant une nouvelle conception du sport fondée sur l'inclusion plutôt que sur l'exclusion. Compte tenu que n'importe qui venant de n'importe où peut participer à cet événement, nous transcendons les problèmes traditionnels d'exclusion selon l'âge, le sexe, la race, et l'appartenance à une nation* »<sup>37</sup> (cité par Pronger, 1990, p. 255). En second lieu, les compétitions sont mixtes, contestant ainsi l'hégémonie masculine caractéristique des grands jeux internationaux ; le nombre de femmes participant aux derniers *Gay Games* fut presque aussi élevé que celui des hommes. En troisième et quatrième lieux, deux mythes dominants des compétitions sportives traditionnelles sont ébranlés, soit l'hétérosexualité et la masculinité comme emblème du sport.

Enfin, les *Gay Games* constituent une praxis en ce sens qu'ils sont une création indépendante et autonome en regard du système sportif international. Il s'agit d'un projet visant l'affirmation d'une identité collective, celle d'être gai et lesbienne, et d'en être fier.

On peut voir dans le phénomène des *Gay Games* une action collective visant la transformation des rapports sociaux et de l'ordre social dominant. Il est difficile pour le moment d'évaluer la portée de la démarche entreprise, mais, compte tenu du nombre croissant d'individus s'identifiant à ce groupe social et compte tenu de la progression de leur visibilité, on peut croire que les *Gay Games* disposent d'un potentiel non négligeable de transformation du social.

## CONCLUSION

Cet essai a tenté de mettre en lumière que le champ des sports et des activités physiques participe à deux des processus impliqués dans la reproduction et la transformation d'un ordre social existant, soit le processus d'aliénation (axé vers la reproduction) et le processus d'émancipation (axé vers la transformation). Ainsi, nous avons vu que le mode de fonctionnement et la culture du sport de compétition engendrent les conditions de possibilités d'une aliénation des pratiquants de même que, en raison de sa diffusion et du rôle de modèle qu'on lui fait jouer, d'une aliénation des agents sociaux non pratiquants. L'évolution qu'a connue le sport de compétition, sous l'influence des sciences de la performance et de la commercialisation,

36. « *We were using it [Olympics] initially to describe our games, but let's look at the Olympics. The Olympics are racist, the Olympics are exclusive, they're nationalistic, they pit one group of people against another, and [are] only for the best athletes. That doesn't describe our Games.* »

37. « *The Gay Games were conceived as a new idea in sport based on inclusion rather than exclusion. Since anyone from anywhere is welcome to participate in this event, we transcend the traditional problems of ageism, sexism, and racism, and just as importantly nationalism.* »

rend encore plus évidente l'analogie entre l'aliénation induite par le fétichisme de la marchandise (au sens marxien du terme) et l'aliénation induite par le fétichisme de la performance. Le culte de la performance et la rhétorique entrepreneuriale contemporaine de l'excellence (dont font justement état deux articles parus récemment dans *Sociologie et sociétés* ; voir Enriquez, 1993, et Bourque et Beauchemin, 1994) font de plus en plus usage du pouvoir métaphorique et de la valeur symbolique de la pratique sportive de haut niveau. Plus encore, si l'on se fie aux expériences européennes relatées par Ehrenberg (1991), la pratique sportive extrême sert de modèle et de lieu d'apprentissage aux gens d'affaires pour apprendre à composer avec les défis actuels du capitalisme mondial. Ceci témoigne selon nous du fait que le sport en tant que partie intégrante de la culture est appelé à participer plus que jamais à la construction de nos sociétés capitalistes modernes.

Contrairement à ce qui est suggéré par certaines croyances populaires, on a montré que le domaine des activités physiques de « mise en forme » est aussi traversé par des modes d'aliénation. Ainsi l'examen du protocole du *Physitest normalisé canadien*, utilisé pour l'évaluation de la condition physique, a mis en évidence que cette pratique propose une expérience équivalente à un processus de « réification corporelle » ; expérience qui s'inscrit également dans la culture de la rationalisation, du souci de la performance et de la comparaison à autrui. Par ailleurs, l'analyse de l'idéologie qui est au fondement de la promotion de « l'activité physique pour la santé » a révélé une représentation déformée et non critique de la réalité où l'individu socialement défavorisé devient éventuellement « coupable » de son mauvais état de santé ; cette idéologie ayant pour effet d'occulter, et ainsi de reproduire, les inégalités sociales devant la santé et le vécu corporel.

À l'instar d'autres sphères de pratiques culturelles, et en dépit de la prégnance des modes d'aliénation existant dans le champ des sports et des activités physiques, on a vu que ce champ n'en présente pas moins un potentiel émancipatoire. Depuis le début de son histoire, ce domaine a été un lieu d'expression de diverses pratiques émancipatoires, c'est-à-dire de pratiques collectives novatrices, animées par un projet ou un enjeu et en rupture avec des normes ou un ordre social donné. Le survol de trois pratiques émancipatoires, soit l'intercrosse, le mouvement de démocratisation du sport (le *Sport pour tous*) et les *Gay Games*, a montré que, tout en ayant leur enjeu spécifique, ces pratiques rejettent toutes l'exclusion, le rationalisme, l'utilitarisme et l'élitisme, et proposent des alternatives au modèle dominant. Il ressort du bref examen que nous avons fait de ces trois expériences que la dynamique des rapports sociaux engendre inévitablement une lutte pour la définition légitime du sport, de sa culture et de son fonctionnement. Les pratiques émancipatoires semblent cependant le plus souvent se situer aux marges du champ, leur pouvoir de transformation des rapports dominants s'en trouvant réduit. Également, il est apparu que les pratiques sont l'objet de stratégies de récupération par les divers groupes dominants (politiques, économiques ou autres). Les pratiques émancipatoires s'avèrent donc fragiles et leur potentiel émancipatoire relativement provisoire.

En raison de son pouvoir métaphorique et symbolique, en raison de sa pénétration, quoique différentielle, dans toutes les couches de la société, et en raison de sa situation *socialement* perçue comme neutre ou distante de l'espace politique, du moins comparativement aux autres formes de pratiques culturelles, le champ des sports et des activités physiques semble présenter un potentiel de construction sociale convoité. Pour les groupes dominants, il représente un moyen de reproduction voilé de l'ordre social existant ; pour les groupes contestataires ou dominés, une voie d'accès à la transformation des rapports sociaux dominants.

Suzanne LABERGE  
Département d'éducation physique  
Université de Montréal  
C.P. 6128, Succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
Canada H3C 3J7

## RÉSUMÉ

Ce texte explore en quoi les sports et les activités physiques participent à deux des processus impliqués dans la reproduction et la transformation de l'ordre social existant, soit le processus d'aliénation (axé vers la reproduction) et le processus d'émancipation (axé vers la transformation). Le but visé n'est pas d'en faire une analyse approfondie et exhaustive, mais de donner un aperçu de la pluralité de leurs modes d'actualisation. En s'inspirant de la théorie de Marx, la première partie aborde trois différents modes d'actualisation du processus d'aliénation dans le champ des activités physiques et sportives. Il s'agit de l'aliénation induite par le sport de compétition, de la réification corporelle induite par l'évaluation de la condition physique et de la « fausse conscience » ou idéologie de « la santé par la pratique d'activités physiques ». La seconde partie est consacrée au processus d'émancipation et s'inspire de la conception des pratiques émancipatoires développée par Marcel Rioux. Trois pratiques ou expériences émancipatoires sont analysées. Il s'agit de l'inter-crosse, une pratique sportive « contre-hégémonique » récemment développée au Québec et dont la structure, les valeurs et les significations témoignent d'une opposition au modèle sportif dominant ; il s'agit ensuite du mouvement de démocratisation du sport (le *Sport pour Tous*), et du phénomène d'affirmation identitaire des gais et lesbiennes à travers les *Gay Games*. Il ressort que le champ des sports et des activités physiques constitue l'une des sphères de pratiques culturelles socialement convoitées.

## ABSTRACT

This paper explores the way in which sports and physical activities participate in two of the processes implied in the reproduction and transformation of the existing social order, specifically the process of alienation (centred on reproduction) and the process of emancipation (centred on transformation). The objective is not a thorough and comprehensive analysis but a survey of the plurality in their modes of actualization. The first part examines three different modes of actualization of the process of alienation in the context of physical activity and sports based on Marxist theory. We are dealing here with alienation brought about by competitive sport, with the reification of the body induced by the evaluation of physical condition, and the "false conscience" or ideology of "health through physical activity". The second part of the paper deals with the process of emancipation and takes its inspiration from Marcel Rioux' concept of emancipatory practices. Three practices or emancipatory experiences are analyzed. First, "inter-crosse", a practice in "anti-authoritarian" sport recently developed in Quebec and whose structure, values and meaning bear witness to an opposition to the dominant model of sport, is examined; then the movement for the democratization of sport (le *Sport pour Tous*), and the phenomenon of identity affirmation by gays and lesbians in the *Gay Games*. It emerges that the field of sports and physical activities constitutes one of the socially coveted spheres of cultural practices.

## RESUMEN

Este texto explora la manera en que el deporte y las actividades físicas participan en dos de los procesos implicados en la reproducción y la transformación del orden social existente, o sea, el proceso de alienación (dirigido hacia la reproducción) y el de emancipación (dirigido hacia la transformación). El objetivo no es hacer un análisis profundo y exhaustivo, sino que hacer un bosquejo del pluralismo de sus modos de actualización. Inspirándose en la teoría de Marx, la primera parte aborda tres modos diferentes de actualización del proceso de alienación en el campo de las actividades físicas y deportivas. Se trata de la alienación inducida por el deporte competitivo, de la *reificación* corporal inducida por la evaluación del estado físico y de la « falsa conciencia » o ideología de « la salud a través de la práctica de actividades físicas ». La segunda parte está consagrada al proceso de emancipación y se inspira en la concepción de prácticas de emancipación desarrollada por Marcel Rioux. Se analizan tres prácticas o experiencias de emancipación. Se trata del « intercrosse », una práctica deportiva « contra-hegemónica » desarrollada recientemente en Quebec y cuya estructura, sus valores y sus significados evidencian una oposición al modelo deportivo dominante. Se refiere además al movimiento de democratización del deporte y al fenómeno de afirmación de identidad de homosexuales y lesbianas a través de los « Juegos homosexuales ». Resalta el hecho de que el campo de los deportes y de la actividad física constituye una de las esferas de prácticas culturales solicitada socialmente.

## BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DU QUÉBEC (1976), *Le rapport et les recommandations du groupe de travail sur les programmes de conditionnement physique pour adultes*, Montréal, Association des Professionnels en Activité Physique du Québec.
- BAUDRILLARD, Jean (1988), *America*, London, Verso.
- BEAMISH, Rob (1981a), « Sport, Value and the Fetishism of Commodities : Central Issues in the Alienation of Sport Labour », in A. G. Ingham et E. F. Broom (éd.), *Career Patterns and Career Contingencies in Sport*, Vancouver, University of British Columbia, pp. 81-102.
- BEAMISH, Rob (1981b), « The Materialist Approach to Sport Study : An Alternative Prescription to the Discipline's Methodological Malaise », *Quest*, vol. 33 n°1, pp. 55-71.
- BEAMISH, Rob (1982), « Sport and the Logic of Capitalism », in H. Cantelon et R. Gruneau (éd.), *Sport, Culture and the Modern State*, pp. 141-197.
- BERTHERAT, Thérèse (1976), *Le corps a ses raisons : auto-guérison et anti-gymnastique*. Paris, Éditions du Seuil.
- BOUCHARD, Gérard (1982), « Le mouvement québécois du sport pour tous », *Le Desport*, n°27, p. 3.

- BOURDIEU, Pierre (1978), « Pratiques sportives et pratiques sociales », in Actes du VII<sup>e</sup> Congrès de l'Hispa, Tome 1, Paris, INSEP, pp. 17-37.
- BOURQUE, Gilles et BEAUCHEMIN, Jacques (1994), « La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique », *Sociologie et sociétés*, vol. xxvi, n°2, pp. 33-56.
- BRODEUR, Pierre (1980), « Conditionnement individuel pour une santé collective : une autre mystification », *Le Desport*, n°18, pp. 9-18.
- BROHM, Jean-Marie (1992), *Sociologie politique du sport*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy (première publication en 1976 aux Éditions universitaires Jean-Pierre Delarge, dans la collection « Corps et culture »).
- CHAPPELET, Jean-Loup (1992), *Le système olympique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- CHARRON, Claude (1977), *Prendre notre temps. Livre vert sur le loisir au Québec*, Québec, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, Gouvernement du Québec.
- CLÉMENT, Jean-Paul, DEFRANCE, Jacques et POCIELLO, Christian (1994), *Sport et pouvoirs au xx<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- COLIN, Christine, LAVOIE, Jean-Pierre et POULIN, Carole (1989), *Les personnes défavorisées et la santé, ça va ?*, Québec, Les Publications du Québec.
- CONDITION PHYSIQUE ET SPORT AMATEUR (1986), *Physitest normalisé canadien*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- CONNER, Steven (1989), *Postmodernist Culture : An Introduction to Theories of the Contemporary*, Oxford, Basil Blackwell.
- CONSEIL DE L'EUROPE (1993), *Eurofit. Tests européens d'aptitude physique*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Comité pour le développement du sport, 2<sup>e</sup> édition.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE (1987), *L'activité physique : un outil au service de la santé*, Québec, Gouvernement du Québec.
- COE, Roy (1986), *A Sense of Pride : The Story of Gay Games II*, San Francisco, Pride Publications.
- CRAWFORD, Charles (1981), « C'est de ta faute : l'idéologie de la culpabilisation de la victime et ses applications dans les politiques de santé », in L. Bozzini et al., *Médecine et société : les années 80*, Montréal, Éditions Saint-Martin, pp. 481-507.
- D'AMOURS, Yvan (1988), *Activité physique, santé et maladie*, Montréal, Éditions Québec/Amérique.
- DE MONDENARD, Jean-Pierre (1987), *Drogues et dopages*, Paris, Chiron-Diffusion.
- DENZIN, Norman K. (1991), « Empiricist Cultural Studies in America : A Deconstructive Reading », *Current Perspectives in Social Theory*, vol. 11, pp. 17-39.
- DONNELLY, Peter (1988), « Sport as a Site of « Popular » Resistance », in R. Gruneau, (éd.) *Popular Cultures and Popular Practices*, Toronto, Garamond Press, pp. 69-82.
- DONNELLY, Peter (1991), « Sport for all — concerns for the future », in P. Oja et R. Telema (éds.), *Sport for All*, Amsterdam, Elsevier, pp. 425-438.
- DONNELLY, Peter (1993a), « Democratization Revisited : Seven Theses on the Democratization of Sport and Active Leisure », *Loisir et Société*, vol. 16 n°2, pp. 413-433.
- DONNELLY, Peter (1993b), « Subcultures in Sport : Resilience and Transformation », in A. Ingham et J. Loy (éds.), *Sport in Social Development. Traditions, Transitions, and Transformations*, Champaign, IL, Human Kinetics Publishers, pp. 119-145.
- DRULHE, Marcel (1987), « L'incorporation », *Sociétés. Revue des sciences humaines et sociales*, n°15, pp. 5-6.
- EHRENBERG, Alain (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy.
- ÉMOND, Aline (1988), *Et la santé, ça va ?*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.
- ENRIQUEZ, Eugène (1993), « Les enjeux éthiques dans les organisations modernes », *Sociologie et sociétés*, vol. xxv, n°1, pp. 25-38.
- FELDENKRAIS, Moshe (1985), *La puissance du moi*, Paris, Laffont.
- FILION, Pierre (1994), *Programme officiel des Jeux mondiaux d'inter-crosse junior de 1994*, Montréal, Fédération de crosse du Québec.
- FILION, Pierre (1989), Conférence d'ouverture présentée lors de l'Assemblée annuelle de la *English Lacrosse*, Londres. Document non publié, Montréal, Fédération internationale d'inter-crosse.
- GABEL, Joseph (1962), *La fausse conscience. Essai sur la réification*, Paris, Éditions de Minuit.
- GABEL, Joseph (1967), « Pour une théorie raisonnable de l'aliénation », *Espit*, vol. 35 n°9, pp. 224-236.
- GENZLING, Claude (sous la direction de) (1992), « Le corps surnaturé. Les sports entre science et conscience », *Autrement*, Série Sciences en société, n°4.
- GROSSBERG, Lawrence (1992), *We Gotta Get Out of This Place. Popular Conservatism and Postmodern Culture*, New York & London, Routledge.
- GROSSBERG, Lawrence, NELSON, Cary et TREICHLER, Paula A. (1992), « Introduction », in L. Grossberg, C. Nelson, et P.A. Treichler (éds.), *Cultural Studies*, New York & London, Routledge, pp. 1-17.
- GRUNEAU, Richard (1983), *Class, Sports, and Social Development*, Amherst, MA, University of Massachusetts Press.
- GRUNEAU, Richard (1988), « Notes on Popular Culture and Political Practice », in R. Gruneau (éd.), *Popular Cultures and Popular Practices*, Toronto, Garamond Press, pp. 11-32.
- GRUNEAU, Richard (1993), « The Critique of Sport in Modernity : Theorizing Power, Culture, and the Politics of the Body », in E. G. Dunning, J.A. Maguire et R. E. Pearton (éds.), *The Sports Process. A Comparative and Developmental Approach*, Champaign, IL, Human Kinetics Publishers, pp. 85-109.
- HALL, Stuart (1980a), « Cultural Studies and the Center : Some Problematics and Problems », in S. Hall et al., *Culture, Media and Language. Working Papers in Cultural Studies, 1972-79* London, Hutchinson, pp. 15-47.

- HALL, Stuart (1980b), « Cultural Studies : Two Paradigms », *Media, Culture & Society*, vol. 2 n° 1, pp. 57-72.
- HARGREAVES, Jennifer A. (1982), « Theorizing Sport : An Introduction » in Jennifer Hargreaves (éd.), *Sport, Culture, and Ideology*, London, Routledge & Kegan Paul, pp. 1-29.
- HARGREAVES, John E. (1986), *Sport, Power and Culture. A Social and Historical Analysis of Popular Sports in Britain*, New York, St. Martin's Press.
- HARGREAVES, John E. (1992), « Sport and Socialism in Britain », *Sociology of Sport Journal*, vol. 9 n° 2, pp. 131-153.
- HARVEY, David (1989), *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, Oxford, Basil Blackwell.
- HARVEY, Jean (1983), *Le corps programmé ou la rhétorique de Kino-Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- HARVEY, Jean (1994), « Sport, World Economy, Global Culture and New Social Movements », *Sociology of Sport Journal* vol. 11 n° 4, pp. 337-355.
- HEYWARD, Vivian (1991), *Advanced Fitness Assessment and Exercise Prescription*, Champaign, IL, Human Kinetics.
- HOBERMAN, John (1992), *Mortal Engines. The Science of Performance and the Dehumanisation of Sport*, New York, Free Press.
- INGHAM, Alan (1975), « Occupational Subcultures in the Work World of Sport », in D. Ball et J. Loy (éds.), *Sport and Social Order, Reading*, Addison-Wesley, pp. 333-389.
- INGHAM, Alan et HARDY, Stephen (1984), « Sport : Structuration, Subjugation, and Hegemony », *Theory, Culture and Society*, vol. 2, n° 2, pp. 85-103.
- INGHAM, Alan et HARDY, Stephen (1993), « Introduction : Sport Studies Through the Lens of Raymond Williams », in A. Ingham et J. Loy (éds.), *Sport in Social Development. Traditions, Transitions, and Transformations*, Champaign, IL, Human Kinetics Publishers, pp. 1-19.
- LABERGE, Suzanne (1982), « Le dossard social du marathon », *Le Desport*, n° 26, pp. 14-16.
- LABERGE, Suzanne (1986), « De la nature du corps à la culture du corps : le cas du conditionnement physique » in *Philosophie et culture, Actes du XVII<sup>e</sup> Congrès mondial de philosophie, Montréal 21-27. 8. 1983*, Vol. II, Montréal, Éditions du Beffroi et Éditions Montmorency, pp. 67-72.
- LABERGE, Suzanne et SANKOFF, David (1988), « Activités physiques, habitus corporels et styles de vie », in J. Harvey et H. Cantelon, *Sport et pouvoir. Les enjeux sociaux au Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 277-299.
- LABERGE, Suzanne et SÉGUI, Geneviève (1987), « Décrocher ou rester là ? Qu'est-ce qui fait la différence ? Étude sur le décrochage sportif », in J. Salmela, B. Petiot et T.B. Hoshizaki (éds.), *Psychological Nurturing and Guidance of Gymnastic Talent*, Montréal, Sport Psyche Editions, pp. 216-229.
- LABERGE, Suzanne et THIBAUT, Guy (1993), « Dopage sportif : attitudes de jeunes athlètes québécois et significations dans le contexte d'une éthique postmoderne », *Loisir et Société*, vol. 16 n° 2, pp. 363-387.
- LE POGAM, Yves (1979), *Démocratisation du sport : Mythe ou réalité ?*, Paris, Éditions universitaires Jean-Pierre Delarge.
- LÉTOURNEAU, Denyse (1994), *Le sport et quelques mots pour le dire*, Québec, Office de la langue française et ministère des Affaires municipales.
- LUKÁCS, Gyorgy ([1923] 1971), *History and Class Consciousness*, London, Merlin Press.
- MARX, Karl ([1867] 1971), *Un chapitre inédit du Capital*, traduction de Roger Dangeville, Paris, Union Générale d'Éditions, 10/18.
- MARCHAND, Jacques (1990), *Sport For All in Europe*, London, HMSO.
- MARTENS, Fred L. (1986), *Basic Concepts of Physical Education : The Foundations in Canada*, Champaign, IL, Stipes Publishing Company.
- MELUCCI, Alberto (1989), *Nomads of the Present. Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*, London, Hutchinson Radius.
- MELUCCI, Alberto (1992), « Liberation or Meaning ? Social Movements, Culture and Democracy », *Development and Change*, vol. 23, n° 3, pp. 43-77.
- MESZAROS, Istvan (1975), *Marx's Theory of Alienation*, London, Merlin Press.
- NEDERVEEN PIETERSE, Jan (1992), « Emancipations, Modern and Postmodern », *Development and Change*, vol. 23, n° 3, pp. 5-42.
- PAMPALON, Robert, GAUTHIER, Daniel, RAYMOND, Guy et BEAUDRY, Daniel (1990), *La santé à la carte*, Québec, Les Publications du Québec.
- PRONGER, Brian (1990), *The Arena of Masculinity. Sports, Homosexuality, and the Meaning of Sex*, New York, St. Martin's Press.
- RIOUX, Marcel (1982), « Remarques sur les pratiques émancipatoires dans les sociétés industrielles en crise », in J.P. Dupuis et al., *Les pratiques émancipatoires en milieu populaire*, Québec, Institut Québécois de Recherche sur la Culture, pp. 45-78.
- RIGAUER, Bero ([1969] 1981), *Sport and Work*, (traduit par Allen Guttmann), New York, Columbia University Press.
- RUBIN, Isaak Illich (1972), *Essays on Marx's Theory of Value*, Montréal, Black Rose Books.
- SCHWEITZER, David (1991), « Marxist Theories of Alienation and Reification : the Response to Capitalism, State Socialism and the Advent of Postmodernity », *International Journal of Sociology and Social Policy*, vol. 11, n° 6-7-8, pp. 27-52.
- SÉVIGNY, Robert (1969), « Pour une théorie psycho-sociologique de l'aliénation », *Sociologie et sociétés*, vol. 1 n° 2, pp. 193-219.
- SEEMAN, Melvin (1959), « On the Meaning of Alienation », *American Sociological Review*, vol. 24, pp. 783-791.
- VINNAI, Gerhard (1973), *Football Mania*, London, Ocean Books (première publication en 1970).
- WILLIAMS, Raymond (1977), *Marxism and Literature*, New York, Oxford University Press.